

Conditions générales pour des randonnées organisées par le Ranch de la Briqueterie (ci-après le Ranch)

1. Inscription/signature du contrat

Pour s'inscrire à une randonnée avec le Ranch, il faut effectuer une réservation via le site internet.

Attention: si une personne procède à l'inscription d'autres personnes, elle sera garante de leur engagement comme du sien, notamment en ce qui concerne le paiement de la randonnée et l'acceptation des conditions générales.

2. Conditions de paiement

a) Après son inscription, la personne (ci-après "le client") reçoit une confirmation écrite.

b) Un acompte de 30% du montant total est à verser dans les 10 jours après réception de la confirmation. Ce montant comprend Fr 50.00 de frais d'inscription qui restent acquis au Ranch en toute circonstance.

c) Le solde doit être réglé au plus tard 35 jours avant la date de départ de la randonnée.

d) Pour les réservations effectuées moins de 36 jours avant le départ de la randonnée, le prix total est à régler de suite.

e) Si le prix de la randonnée n'est pas intégralement payé dans les délais fixés, le Ranch est en droit de résilier le contrat.

3. Annulation par le client.

a) Le client peut annuler sa participation à une randonnée à tout moment avant le départ. Une annulation même signifiée par email doit être confirmée par lettre recommandée à l'adresse postale du Ranch.

b) Les frais d'annulation sont calculés comme suit:

Plus de 29 jours avant le départ: seuls les frais d'inscription sont retenus.

Jusqu'à 29 jours avant le départ: 20% du prix (après déduction des frais d'inscription) sont dus

de 28 à 15 jours avant le départ: 50% du prix (après déduction des frais d'inscription) sont dus

de 14 à 8 jours avant le départ: 70% du prix (après déduction des frais d'inscription) sont dus

de 7 à 1 jour avant le départ: 90% du prix (après déduction des frais d'inscription) sont dus

le jour du départ: 100% du prix total sont dus.

c) Le client qui interrompt sa participation à la randonnée pour raisons personnelles, même indépendantes de sa volonté, ne peut malheureusement pas exiger de remboursement.

4. Annulation par le Ranch.

a) Avant le départ: les mauvaises prévisions météo, un nombre insuffisant de participants ou un cas de maladie ou d'accident du guide-accompagnateur peuvent contraindre le Ranch à annuler la randonnée. Dans ce cas, la somme versée au moment de l'annulation est remboursée au client (après déduction des frais d'inscription).

b) Après le départ: si un cas de maladie ou d'accident du guide-accompagnateur survient durant la randonnée, le remboursement se fait pour le ou les jours restants (après déduction des frais d'inscription).

c) Cas de force majeure après le départ: il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Ranch si la randonnée ne peut pas se poursuivre à cause d'une dégradation subite des conditions météorologiques ou pour toute autre raison grave indépendante de sa volonté.

5. Conditions de participation et obligation de collaboration

a) Le client et son cheval doivent remplir les conditions de la randonnée réservée.

b) Si le client et/ou son cheval devaient, par un comportement inadéquat de l'un ou de l'autre, perturber le bon déroulement de la randonnée, mettre sa propre vie ou celle d'un autre participant en danger, le Ranch/le guide-accompagnateur aurait le devoir et le droit d'exclure le client et son cheval de la randonnée. Le prix de la randonnée ne serait alors pas remboursé au client, et les frais de son voyage de retour et du transport de son cheval jusqu'à son domicile seraient entièrement à la charge du client.

c) Si le cheval du client se blesse pendant la randonnée et que celui-ci ne peut pas continuer, le prix de la randonnée n'est pas remboursé au client, et tous les frais inhérents à son voyage de retour et au transport de son cheval jusqu'à son domicile, sont entièrement à sa charge.

d) Si le client ne souhaite pas continuer la randonnée pour des raisons personnelles, ou parce que son matériel (bride, selle, sangle, sacoches, etc.) est cassé ou inutilisable, le prix de la randonnée n'est pas remboursé, et tous les frais inhérents à son voyage de retour et au transport de son cheval jusqu'à son domicile sont entièrement à sa charge.

6. Changement de programme

Le Ranch/le guide-accompagnateur se réserve le droit de modifier ou d'adapter le programme lorsque des circonstances imprévisibles ou inévitables le nécessitent. Les participants en sont informés dès que possible par email, ou oralement si la randonnée a commencé.

7. Clauses de non-responsabilité

Le Ranch/le guide-accompagnateur n'est pas responsable :

- des dommages causés à des tiers par le client ou son cheval.
- des dégâts ou dommages résultant d'un cas de force majeure ou de circonstances externes qui, malgré les précautions prises par le Ranch et le guide-accompagnateur, étaient imprévisibles ou inévitables.
- des blessures du cheval ou du client avant, pendant et après la randonnée.
- des dégâts au, ou du vol de, matériel du client.

8. Assurance

En signant les présentes conditions générales, le client s'engage également à souscrire une assurance responsabilité civile pour lui et son cheval, valables pour la durée de la randonnée.